

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Security and Information Operations
Division/Division de la sécurité et des opérations
d'information
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Title - Sujet Interception des radiofréquences	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-155467/A	Date 2015-01-29
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-15-2125467	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$QE-071-24941
File No. - N° de dossier 071qe.21120-155467	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Munro, Celine	Buyer Id - Id de l'acheteur 071qe
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0586 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-6907
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution
Security and Information Operations Division/Division de
la sécurité et des opérations d'information
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	N/A	I - 1	N/A



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	RFI Radiofrequency interdiction te chnology	D-1	I-1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-155467/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

071qe21120-155467

Buyer ID - Id de l'acheteur

071qe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

TECHNOLOGIE D'INTERCEPTION DES RADIOFRÉQUENCES

TABLE DES MATIÈRES

1.0 GÉNÉRALITÉS.....	3
2.0 CONTEXTE.....	3
2.1. Service correctionnel du Canada.....	3
2.2. Technologie d'interception des radiofréquences.....	3
3.0 OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR).....	4
4.0 RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS.....	4
5.0 PRÉSENTATION DES RÉPONSES.....	5
6.0 NOTE AUX RÉPONDANTS.....	5
7.0 TRAITEMENT DES RÉPONSES.....	6
7.1 Utilisation des réponses.....	6
7.3 Équipe d'examen.....	6
8.0 Demande d'information.....	6
9.0 DATE DE CLÔTURE ET PRÉSENTATION DES TROUSSES DE RENSEIGNEMENTS DES RÉPONDANTS.....	6
10.0 AUTORIT CONTRACTANTE.....	7
11.0 PIÈCE JOINTE.....	7
ANNEXE A Spécifications techniques.....	8

1.0 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le Service correctionnel du Canada (SCC) cherche à obtenir auprès de l'industrie une solution technologique d'interception des radiofréquences.
- 1.2 La documentation figurant dans la présente demande de renseignements (DR) décrit les spécifications techniques générales des systèmes.
- 1.3 Les renseignements obtenus seront utilisés uniquement à des fins de planification et il n'y a aucune garantie que le projet sera approuvé ou que des contrats subséquents seront octroyés.

2.0 CONTEXTE

2.1. Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique, lequel réunit des organismes fédéraux clés chargés de la sécurité publique, notamment la Gendarmerie royale du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen.

Le SCC contribue à la sécurité publique en assurant la garde et la réinsertion sociale des délinquants. Il est chargé d'administrer les peines de deux ans ou plus imposées par des tribunaux aux délinquants. Cette responsabilité comprend la surveillance en établissement et dans la collectivité de délinquants faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD), dont la durée maximale est de 10 ans. Le SCC est actuellement responsable de près de 15 000 délinquants incarcérés dans des établissements et d'environ 9 000 délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Le SCC est présent d'un océan à l'autre, tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités éloignées du Nord. Il gère des établissements, des centres de traitement, des pavillons de ressourcement autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle. En outre, le SCC compte cinq administrations régionales qui fournissent du soutien à l'égard de la gestion et de l'administration et assure la prestation des programmes et services du SCC.

2.2. Technologie d'interception des radiofréquences

Dans les dix dernières années, malgré les efforts pour trouver et saisir les téléphones cellulaires, une augmentation de leur présence et de leur utilisation par les détenus à l'intérieur des établissements correctionnels fédéraux du Canada a été constatée. Le Service correctionnel du Canada (SCC) a ouvert une enquête pour trouver des moyens de prévention plus efficaces.

En plus des téléphones cellulaires, d'autres formes de communication par radiofréquence illicite sont susceptibles de faciliter l'activité criminelle à l'intérieur ou autour des établissements. Un examen des moyens de prévention des communications illicites par radiofréquence est dans l'intérêt du SCC.

3.0 OBJECTIFS DE LA PRSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

- 3.1** Comme il est mentionné plus haut, le SCC étudie diverses technologies et méthodes pour prévenir les communications illicites par radiofréquence.
- 3.2** La présente demande de renseignements (DR) vise à communiquer les besoins du SCC et à inviter les experts de l'industrie ainsi que les fournisseurs éventuels de produits et services pertinents à proposer des solutions et des approches potentielles afin de répondre aux besoins du SCC ou d'aligner ses attentes sur la capacité, l'expérience et l'orientation de l'industrie. Les renseignements peuvent être utilisés afin de soutenir le processus décisionnel du gouvernement du Canada.
- 3.3** Le SCC a décidé d'adresser une demande de renseignements (DR) à l'industrie afin d'obtenir l'opinion d'experts d'organisations du secteur privé qui se spécialisent dans la conception ou la prestation de solutions pertinentes. Les experts et les fournisseurs éventuels sont invités à faire part de leurs conseils sur toute amélioration qui pourrait être apportée à l'approche prévue du SCC pour la prévention des communications illicites par radiofréquence.
- 3.4** Il ne s'agit pas d'un appel d'offres et aucun contrat ne sera attribué en lien direct avec la présente demande de renseignements. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens ou services décrits dans la présente demande de renseignements ne doivent pas réserver de stocks ou d'installations, ni affecter de ressources en fonction des renseignements qui y sont présentés. La présente demande de renseignements n'entraînera pas non plus la création de listes de fournisseurs ni de présélection. Le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette demande de renseignements ne l'empêchera donc pas de participer à d'éventuels processus d'approvisionnement.
- 3.5** Les réponses partielles seront admissibles.

4.0 RENSEIGNEMENTS DEMANDS

En fonction des besoins exposés dans le présent document, la DR a pour but de chercher des fournisseurs éventuels qui pourront fournir les renseignements suivants :

- 4.1** Les répondants sont invités à présenter leurs commentaires, leurs préoccupations, et, le cas échéant, leurs recommandations sur la façon de répondre aux besoins ou d'atteindre les objectifs définis dans la présente demande de renseignements. Les répondants sont priés de justifier tout changement ou ajout à la demande de renseignements.
- 4.2** Dans leur réponse à la présente demande de renseignements, les répondants doivent indiquer clairement toutes les hypothèses adoptées, accompagnées d'explications claires quant aux motifs sous-tendant la formulation de ces hypothèses.
- 4.3** Personne-ressource du répondant pour les communications à venir.

5.0 PRÉSENTATION DES RÉPONSES

- 5.1 Les réponses à la présente demande de renseignements ne sont pas assujetties à une structure ou à une forme officielle. Les répondants ne devraient pas hésiter à fournir les renseignements qu'ils estiment utiles et pertinents à l'analyse du SCC concernant ce projet et à élaborer des soumissions relatives à la fourniture de produits ou de services répondant à ces besoins.
- 5.2 Les répondants à la demande de renseignements doivent indiquer les questions apparaissant à l'annexe A et transmettre tout autre document supplémentaire à l'autorité contractante de TPSGC par la poste afin de faciliter l'examen du dossier. Cela aidera le personnel du SCC à réunir et à classer les renseignements présentés qui portent sur des aspects particuliers du projet. Deux (2) exemplaires complets de la réponse sont exigés.

6.0 NOTE AUX RONDANTS

- 6.1 La présente demande de renseignements concerne une version provisoire des spécifications techniques, lesquelles sont sujettes à modifications selon la rétroaction/les renseignements fournis par l'industrie.
- 6.2 La diffusion de la demande de renseignements ne crée aucune obligation pour le Canada de publier une version provisoire ou définitive de la demande de propositions, et le Canada n'est pas tenu par la loi ou autrement de conclure une entente ni d'accepter ou de rejeter une suggestion.
- 6.3 Le Canada n'assume aucune responsabilité ni obligation quant au coût de préparation d'une réponse à la présente demande de renseignements.
- 6.4 La participation à la présente demande de renseignements n'est pas une condition préalable à la participation à tout processus subséquent de demande de propositions, provisoire ou définitive. Aucune liste restreinte d'entreprises ne sera établie à la suite de la présente demande de renseignements en vue de la réalisation de travaux ultérieurs.
- 6.5 Les répondants à la présente demande de renseignements doivent clairement indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils considèrent comme confidentielles et/ou exclusives. L'information fournie en réponse à la présente demande de renseignements ne sera divulguée qu'à l'équipe d'examen autorisée à participer à cette activité. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les répondants.
- 6.6 Le Canada se réserve le droit d'inviter un répondant, quelques répondants ou tous les répondants à présenter leur réponse et/ou à faire une démonstration d'un produit. Le SCC se réserve la possibilité d'inviter tout répondant à fournir des explications supplémentaires et/ou à faire une démonstration, sans que le Canada en assume les frais.
- 6.7 Toute discussion à ce sujet avec le SCC ou TPSGC, ou avec tout autre représentant du gouvernement du Canada ou toute autre personne participant aux activités liées au projet, ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ou un engagement de la part du SCC, de TPSGC ou du gouvernement du Canada dans son ensemble.

7.0 TRAITEMENT DES RPONSES

7.1 Utilisation des réponses

7.2 Les réponses ne seront pas évaluées de manière officielle. Toutefois, le SCC pourrait les utiliser pour mettre au point ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou les versions préliminaires de documents contenues dans la présente demande de renseignements. Le Service examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la demande de renseignements. Le SCC peut, à sa discrétion, examiner des réponses reçues après cette date.

7.3 Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du SCC examinera les réponses. Le SCC se réserve le droit de retenir les services de tout consultant indépendant ou de faire appel à toute ressource gouvernementale dont il estime avoir besoin pour examiner les réponses.

8.0 Demande d'information

8.1 Toutes les questions, les demandes de clarification et les autres communications en ce qui concerne la demande de renseignements doivent être envoyées par écrit uniquement à l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

9.0 DATE DE CLÔTURE ET PRSENTATION DES TROUSSES DE RENSEIGNEMENTS DES RÉPONDANTS

Les réponses à la demande de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante de TPSGC nommée à la section 10.0, au plus tard le 11 mars 2015 à 14 h (HNE).

10.0 AUTORITÉ CONTRACTANTE

La seule personne-ressource pour la présente demande de renseignements est la suivante :

Céline Munro

Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'acquisition des systèmes électroniques, de munitions et systèmes tactiques
11, rue Laurier, Place du Portage III, 8C2
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 613-956-0586
Télécopieur : 613-956-6907
Courriel : celine.munro@pwgsc.gc.ca

11.0 PIÈCE JOINTE

Annexe A – Spécifications techniques

1.0 INTRODUCTION

La présente demande de renseignements a pour objectif d'obtenir de l'information auprès de l'industrie sur la disponibilité d'une solution technologique d'interception des radiofréquences. Le présent document fournit des spécifications générales et indique les renseignements demandés à l'industrie.

2.0 BESOINS DU SCC

La liste suivante contient les exigences primordiales que le SCC a établies relativement à une éventuelle solution technologique d'interception des radiofréquences. Cette liste a été dressée à partir d'un examen préliminaire des facteurs qui montrent la nécessité de trouver une solution, et elle n'est pas représentative des besoins précis à l'égard de l'élaboration du projet. Durant l'examen de la prévention des communications illicites par radiofréquence, plusieurs secteurs se sont avérés être des éléments moteurs. Le SCC voudrait mieux comprendre les options qui s'offrent à lui pour trouver une solution qui tient compte de ces éléments moteurs.

La solution doit (les solutions qui répondent uniquement à ces besoins sont acceptables, et des détails sur leurs capacités sont souhaitables) :

1. permettre au SCC d'empêcher les communications illicites par radiofréquence détectées à l'intérieur des limites d'un établissement; elle doit être extensible et évolutive;
2. être en mesure d'empêcher les communications illicites par radiofréquence sur toutes les bandes autorisées pour les téléphones cellulaires.

La solution devrait (les solutions qui répondent à un, à plusieurs ou à la totalité de ces besoins, en plus de ceux mentionnés plus haut, sont très souhaitables, bien que pas nécessairement idéales selon les facteurs associés) :

3. permettre d'empêcher les communications illicites par radiofréquence sur toutes les bandes non autorisées pour les utilisations commerciales populaires (p. ex. véhicules radiocommandés, radio BP, Wi-Fi, etc.);
4. générer un signal d'avertissement lorsqu'une tentative de communication illicite par radiofréquence est détectée;
5. inclure une entité de surveillance située à l'emplacement physique d'un appareil faisant une tentative de communication illicite par radiofréquence;
6. permettre aux appareils autorisés d'utiliser des communications par radiofréquence à l'intérieur des limites d'un établissement.

3.0 Domaines d'intérêt particulier

Voici quelques-uns des éléments clés pour lesquels le SCC demande aux répondants de fournir leurs commentaires. Même si les répondants sont invités à transmettre leurs commentaires ou suggestions en toute liberté, le SCC leur demande de commenter expressément les sujets mentionnés dans les questions qui suivent. Le SCC demande aussi que les répondants indiquent le numéro de la question à laquelle ils répondent.

1. Existe-t-il une méthode d'interception des radiofréquences qui peut éliminer la possibilité de « zones mortes » de couverture au sein de l'établissement? Sinon, existe-t-il une technologie capable de localiser ces « zones mortes », de préférence avec un minimum d'effort de la part des ressources humaines du SCC?

2. Existe-t-il une méthode d'interception des radiofréquences qui peut réduire au minimum ou limiter complètement l'impact d'une trop grande couverture des secteurs à proximité des établissements? Quelles méthodes actuellement disponibles permettent de réduire ou d'annuler l'effet de la solution sur les appareils autorisés?
3. D'après les exigences mentionnées à la section 3.0, existe-t-il une solution actuellement disponible en mesure de répondre à l'ensemble de ces besoins en fournissant un produit technologique pouvant offrir un service connexe? Dans l'affirmative, pourriez-vous décrire votre vision de cette solution et l'approche que vous recommandez pour sa mise en œuvre?
4. À quel point les technologies employées dans le produit recommandé ont-elles fait leurs preuves? Veuillez décrire leur évolution et les clients qui les ont utilisées par le passé.
5. Veuillez expliquer le modèle de fonctionnement et la méthode d'établissement des prix concernant la solution que vous recommandez. Existe-t-il des variantes au modèle financier que vous utilisez (p. ex., les différents types de licences d'utilisation, de licences d'entreprise, les abonnements pour la maintenance, les locations, les remises sur la quantité, les services clé en main, etc.)

Nota: Tous les détails financiers fournis par les répondants seront traités comme des renseignements exclusifs et confidentiels si le répondant fait une déclaration de confidentialité dans sa présentation.

6. Quel est le positionnement de votre organisation dans l'industrie concernant la conception et la mise en œuvre d'une solution comme celle que vous recommandez?
7. Y a-t-il des points importants qui devraient être ajoutés pour que nous puissions mieux comprendre la pertinence de la solution possible?